



besoin d'aide contrat professionnalisation

Par **youssef**, le **31/12/2008** à **00:23**

Sans tarder j'expose mon problème :

Voilà je suis en contrat professionnalisation d'une durée de 9 mois (20 h par semaine) on m'a dit le premier mois je ferai exceptionnellement 35h tout le mois de mai et on m'a fait signer un avenant comme que je ferais 35 h le mois de mai au lieu de 20h. Mais le problème après le mois de mai jusqu'à septembre je fais tjrs 35h et plus sans être payé en heures plus je voulais savoir si l'employeur a le droit de me faire travailler en 35 alors que j'ai un contrat de 20h par semaine sans que les heures au delà de 20h soient payées en 25%.

En plus le contrat pro normalement c'est de suivre une formation et travailler en même temps mais on m'a jamais formé pendant le premier mois.

J'ai besoin de votre aide c'est une entreprise de propreté
Merci d'avance

Par **raslebol**, le **07/01/2009** à **17:53**

Je ne suis pas experte en la matière, je suis moi-même en contrat d'apprentissage à 35h mais mon patron me rajoute une heure supplémentaire obligatoire par jour (que je rattrape pendant les vacances) donc je pense que pour toi tu devrais soit avoir des jours de congés supplémentaires soit être payé en heures supplémentaires!!